



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <https://www.siaes.com>



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

<https://www.sies.fr>

PROMOTION DE GRADE : AVANCEMENT À LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS RECLASSEMENT

Classe normale au 01/09/2025	indice et traitement brut	Hors classe au 01/09/2025	indice et traitement brut
Echelon 11 (ancienneté $\geq$ 3 ans)	835 4110,52 €	Echelon 4 (1 ^{er} chevron) - HeA 1 (ancienneté non conservée)	895 4405,89 €
Echelon 11 (ancienneté < 3 ans)	835 4110,52 €	Echelon 3 (ancienneté conservée)	835 4110,52 €
Echelon 10 (ancienneté $\geq$ 2 ans)	805 3962,84 €	Echelon 3 (ancienneté non conservée)	835 4110,52 €
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans)	805 3962,84 €	Echelon 2 (ancienneté conservée)	805 3962,84 €
Echelon 9 (ancienneté $\geq$ 2 ans)	762 3751,16 €	Echelon 2 (ancienneté non conservée)	805 3962,84 €

Indice majoré et traitement brut (sans indemnités, SFT et HS)

Il faut effectuer 6 mois dans son nouvel échelon (nouvel indice) pour qu'il soit pris en compte pour le calcul de la retraite.